

## À qui dois-je adresser ma plainte?

### Plaintes qui seront traitées par le district :

- Une plainte de nature administrative : non conforme aux RG, permis de camps, absences non motivées, etc.,
- Aucune suspension ou renvoi par le district

### Plainte de nature sexuelle, violence, harcèlement ou abus :

- Le Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport (PILS) en fera l'analyse : le processus est confidentiel, indépendant et informe les parties du résultat à la fin du processus.
- Le PILS transmet au besoin au service de police lorsqu'il s'agit un acte criminel.

### Toutes autres plaintes :

- Celles référées par le PILS et autres plaintes.
- La plainte est analysée par l'Ombudscout.
- Il y aura si possible une médiation pour tenter de solutionner.
- Sinon, l'Ombudscout transmet la plainte à un des comités d'auditions des plaintes.
- Un comité est composé de 3 personnes autres que le district concerné.
- Le comité convoque les différentes parties pour l'audition.
- Il rend une ou des décisions qui sont définitives et sans appel.
- Du début à la fin du processus : + ou - 90 jours.